

Le 20 septembre 2011.

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, mardi le 20 septembre 2011 à 19 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Madame Nicole Côté est absente.

Monsieur Guy Hudon prend son siège à 19 h 08.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Dossiers FAMM à préciser, suivi, abandon :

Dossier Christian Hénault : il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents de le contacter pour savoir ce qui arrive avec son dossier, quelles démarches il a faites jusqu'à date, son suivi avec le personnel du CLD si nécessaire, etc. Nous donner une réponse avant le 3 octobre.

Dossier Geneviève Cloutier : nous représenter son dossier après les corrections au mois de mars 2012.

Dossier Tamara Friedman : à voir plus tard, manque des informations.

Dossier Patrick Duchesne : il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution numéro 05-07-11 concernant sa première demande.

06-09-11 CHANGEMENT DE LIEU

Considérant que M. Patrick Duchesne prévoit l'achat d'un autre bâtiment pour s'établir ;

Considérant les nouveaux coûts rattachés à son projet ;

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à M. Duchesne de refaire une autre demande à la municipalité, afin de corriger sa demande d'aide financière au programme FAMM.

Dossier élevage de chiens : il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner un délai jusqu'au mois d'avril 2012 à M. François Porcherel (voir 05-08-11) pour présenter une demande, considérant qu'il se cherche un autre terrain pour s'établir, la terre convoitée ayant été vendue.

07-09-11 PROJET CAMPING

Considérant que la terre dans le rang 2 sud a été vendue dernièrement ;

Considérant que nous ne savons pas ce que le nouveau propriétaire veut en faire ;

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 04-07-11 concernant la demande présentée au programme FAMM à ce sujet par M. Patrick Brousseau et Mme Martine Bérubé.

**08-09-11 Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles FAMM
Projet Alain René, entreprise manufacturière d'appareils con-
nexes à l'acériculture.**

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham au-

torise M. Alain René à déposer au CLD une demande maximale de 14 300 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM). On laisse un délai jusqu'en avril 2012 pour fournir les renseignements nécessaires à l'obtention de la subvention.

Pour les prix pour le drainage au centre communautaire, la secrétaire appellera les personnes pour savoir s'ils ont le temps de faire les travaux cet automne et à quel prix.

Pour la toiture, on confirmera à Les Couvertures Dumoulin d'ajouter la toiture de la véranda et de l'entrée du bureau municipal, et lui demander quand il peut faire ces travaux.

09-09-11 REMBOURSEMENT POLITIQUE FAMILIALE

Tel qu'entendu avec nos représentants, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser au CLD la partie utilisée de la politique familiale, soit un montant de 4 373,71 \$ à même les surplus, en attendant le versement du deuxième 12 000 \$ à recevoir du ministère de la Famille et des Aînés après l'adoption finale de notre politique familiale. Nous demandons que les transferts des documents nous soient faits par le CLD dans les meilleurs délais pour qu'on puisse continuer à élaborer notre politique avec nos chargées de projets à l'interne.

10-09-11 RALLY VTT

Suivi rallye VTT : on discute dans la salle, on blâme la décision du conseil, mais la municipalité a été mal informée sur cette activité. Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

Considérant que nous avons eu une mauvaise information sur la tenue d'un rallye de VTT le 17 septembre ;

Considérant qu'aucune circulation n'est permise dans le rang 2 sud ;

Considérant qu'aucune circulation n'est permise l'été sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham ;

Considérant que les utilisateurs de VTT ne sont pas respectueux ;

On propose d'écrire une lettre au responsable du Club Quadro Centre-du-Québec, à la Sûreté du Québec et au ministère des Transports que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham demandera à l'avenir des preuves écrites pour des demandes de permission de circulation sur son territoire, peu importe l'évènement ou la saison.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse le paiement pour l'évaluation environnementale de site phase 1 par la firme LVM inc. de Victoriaville, devant servir pour la coop au 11 rue Principale, au coût de 1 800 \$ + taxes, en attendant que celle-ci puisse avoir accès à son compte à la caisse populaire, ce montant devant être remboursé à la municipalité.

11-09-11 AMENDEMENT AU ZONAGE

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un amendement au zonage concernant la zone A2 et AF3, pour ajouter un usage commercial. Faire savoir aux résidents de la zone que c'est eux qui paieront les frais de cet amendement.

On demande pour les arrêtes d'autobus pour les écoliers, ce n'est pas la municipalité qui s'en occupe mais la commission scolaire.

12-09-11 FRAIS D'ADMINISTRATION, SERVICES INCENDIE

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un ajout à la résolution 03-08-11, concernant les services incendie, pour ajouter des frais d'administration de 8,25% sur chaque facture faite aux municipalités où nos pompiers se déplacent.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les dépenses du 5 à 7 à même le budget de promotion et développement comme convenu, même s'il y a un léger dépassement du budget alloué de 1 000 \$.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée (20 h 42).

Accepter sur proposition de Mme France McSween
Seconder par M. Pascal Paquette

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

